

Comité de pilotage châtaigneraie cévenole

Compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2019

Documents en pièces jointes :

Feuille de présence

Diaporama stage présenté au CoPil

Ordre du jour

1. Présentation du travail d'Emilie DAVID : contexte de la châtaigneraie fruit et bois, études de cas concrets sur d'autres territoires et proposition d'un plan d'actions pour les Cévennes
2. Interactions et remarques des participants
3. Discussion sur la poursuite du travail après le stage

Introduction

Eric BESSAC, maire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze, nous a accueillis pour cette réunion. Il évoque combien l'agriculture et la possibilité de rénover des châtaigneraies avec l'installation d'agriculteurs est l'une des priorités pour sa commune.

Georges ZINSSTAG, président de la commission agricole du Parc national des Cévennes et élu de la Chambre d'Agriculture du Gard remercie les participants et souhaite discuter de la poursuite de ce travail lancé après la fin du stage.

Viviane DE MONTAIGNE rappelle les principaux éléments du premier Comité de Pilotage (CoPil) du 13 juin 2019. Elle précise les personnes qui ont été invitées à ce deuxième CoPil, à savoir les membres de la commission Agriculture et de la commission Forêt du Parc national des Cévennes, les Groupements d'Actions Locales (GAL), des communautés de communes, Alès Agglomération et Myriapolis.

1. Présentation du travail d'Emilie David

Emilie DAVID présente d'abord le contexte international de la châtaigneraie fruit à différentes échelles territoriales et le contexte de la châtaigneraie bois à l'échelle nationale. L'Asie est le

1^{er} bassin de production et l'Europe, le 2^{ème} bassin de production. Les principaux pays européens producteurs se situent dans le pourtour méditerranéen, à savoir la Turquie (hors UE), l'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne et la France, respectivement dans l'ordre décroissant des volumes de production en 2017. En France, il existe deux bassins de production : le Sud-est, caractérisé par des châtaigneraies traditionnelles anciennes et le Sud-ouest, caractérisé par des châtaigneraies modernes hybrides. La région Nouvelle-Aquitaine est la première région française productrice de châtaignes en termes de volumes (40% de la production nationale en 2017) et l'Ardèche est le premier département producteur (30% de la production nationale en 2017).

Concernant la châtaigneraie bois, le châtaignier est la 5^{ème} essence de feuillue de la forêt en volume sur pied (5% du volume et 4% de la surface nationale). Cette essence représente 20% du bois mort sur pied ou chablis.

Dans une deuxième partie, pour réfléchir à des actions qui pourraient être mises en œuvre au sein du territoire des Cévennes, un travail sur les actions réalisées sur d'autres territoires ayant de la châtaigneraie a été mené. Trois territoires ont été retenus pour cette étude : la Corse (Association Foncière Autorisée de Propriétaire), l'Ardèche (plan régional « Châtaigneraies traditionnelles » 2017-2020) et le Sud-ouest (sylviculture importante du châtaignier avec des actions menées par le PNR Périgord-Limousin et Label *Site Remarquable du Goût*).

A partir des enjeux identifiés pour la châtaigneraie cévenole et des actions menées sur d'autres territoires, une première proposition de plan d'actions a été proposée pour le territoire des Cévennes avec une approche territoriale de la ressource. Les axes sont :

AXE 1 : Favoriser la rénovation de la châtaigneraie

AXE 2 : Améliorer l'état sanitaire de la châtaigneraie

AXE 3 : Promouvoir l'ancrage territorial de la châtaigneraie cévenole

2. Interactions et remarques des participants

Georges ZINSSTAG indique qu'après un premier contact non officiel avec la Chambre d'agriculture d'Ardèche, il sera possible d'envisager de les rencontrer après le 15 novembre 2019, soit après la saison de récolte de châtaignes. Cette rencontre aura pour objectif d'alimenter notre réflexion pour un plan d'actions en Cévennes. Il rappelle qu'en Ardèche, la production de châtaignes reste une activité économique importante. Daniel MATHIEU précise que, selon lui, il existe deux facteurs à l'origine de cette réussite : l'implantation et le développement de l'industriel Clément FAUGIER et la localisation de l'Ardèche dans la vallée du Rhône, aspirateur commercial.

Michèle MANOA indique qu'il serait intéressant de mener un travail sur le choix de variétés résistantes dans un contexte de changement climatique avec par la suite un accompagnement technique. Daniel MATHIEU confirme la nécessité d'un tel travail de caractérisation génétique mais également la nécessité de conserver les variétés et les savoir-faire associés.

La châtaigneraie cévenole a toujours été peu soutenue politiquement. Yannick LOUCHE souligne que le Sud de la Lozère et le Nord du Gard sont des territoires qui n'ont pas donné lieu à des enjeux politico-économiques. Il y a donc peu eu d'attention portée par les décideurs. Cependant, nous héritons d'un marché existant, atout remarquable, dont il est important de s'appuyer dessus. Ainsi, les outils de transformation sont des leviers pour redynamiser la châtaigneraie et avoir une valeur ajoutée locale d'après Yannick LOUCHE.

Partagés par tous les acteurs présents, le dépérissement des arbres et la restauration de châtaigneraies génèrent des volumes très importants de bois. Ceci soulève la question de son évacuation. Il serait donc très intéressant de se rapprocher de démarches type GIE Bois Paysan des Cévennes et de développer des initiatives similaires. Ce GIE, créé en 2017, regroupe 12 agriculteurs qui envisagent de valoriser le bois de leurs parcelles à destination de grandes distributions ou de magasins spécialisés sous différentes formes (buchettes d'allumage, copeaux, paillage). Parallèlement, comme il a déjà été évoqué lors du 1^{er} CoPil, une étude de marché sur les besoins en bois de chauffage par la population cévenole peut être envisagée pour valoriser le bois local.

Les actions menées sur les autres territoires ont permis d'aider à la réflexion sur les actions à prendre en compte. Par exemple, les aides régionales à la rénovation en Occitanie ne prennent actuellement pas en compte les travaux de desserte des parcelles, ce qui est le cas dans le plan régional des châtaigneraies traditionnelles en Ardèche – Cantal fait remarquer Jean-Michel THEVIER.

Anne LEGILE, directrice du Parc national des Cévennes, demande si les personnes sont d'accord sur la proposition de mise en forme de trois axes qui pourraient constituer un début de plan d'actions. Cette proposition n'a pas été contestée. Anne LEGILE précise qu'il n'est pas possible d'envisager un seul acteur pour la mise en œuvre d'actions dans la mesure où ce plan concernera des domaines avec des compétences différentes (foncier, accompagnement technique, reconnaissance et valorisation économique...). Des postes existent déjà. Il faut donc les identifier et préciser ceux qui nécessitent d'être renforcées ou

créées. Il faudra vraisemblablement envisager par la suite un animateur qui coordonne les différents acteurs.

Pour conclure, Yannick LOUCHE affirme qu'on ne part pas de rien et qu'il est important de valoriser ce qui a déjà été fait avec une approche territoriale en associant tous les acteurs concernés comme le souligne en amont Anne LEGILE.

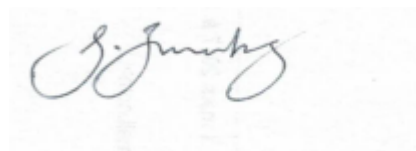
3. Discussion sur la poursuite du travail après le stage

À la suite de ce deuxième CoPil, il a été décidé de maintenir ce groupe de travail de manière informelle. Anne LEGILE propose que Viviane DE MONTAIGNE, au Parc national des Cévennes, continue provisoirement cette coordination-animation à la place d'Emilie DAVID dans un premier temps dans l'objectif secondaire d'établir une gouvernance multi-partenariale dès lors qu'un plan d'actions sera établi. Afin d'approfondir le plan d'actions proposé par Emilie DAVID, il serait souhaitable de positionner sur chaque axe et chaque action, les partenaires de la châtaigneraie cévenole pour connaître les actions qu'ils mènent déjà. Un document (type « drive » avec modifications possibles) va être diffusé envers l'ensemble des acteurs pour qu'ils précisent les actions qu'ils ont menées, les actions en cours et celles futures. Il serait appréciable que ce document soit complété d'ici le prochain CoPil dans l'objectif d'identifier les actions qui nécessiteraient d'être renforcées (compétences humaines et financières) ou les postes à créer. Lors de ce 3^{ème} CoPil, la préparation de la réunion avec l'Ardèche sera faite (les participants, les acteurs à rencontrer et les questions à poser) ainsi qu'un approfondissement de la réflexion sur un plan d'actions.

Nous avons programmé la date du prochain COPIL le **vendredi 20 septembre à 9h30 à Saint-Michel-de-Dèze**. Nous vous communiquerons une invitation ainsi qu'un ordre du jour ultérieurement.

Compte-rendu rédigé par Emilie DAVID, en stage au Parc national des Cévennes

Le Président de la commission Agriculture



Georges ZINSSTAG



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr